

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des
conseillers élus :
15

Séance du 10 juin 2010

Sous la présidence de M. **DEGRIMA** Daniel, Maire

Conseillers
en fonction :
15

Conseillers
présents :
12

ETAIENT PRESENTS : Mmes **ALDEBERT** Marie-Odile, **ANGSTHELM** Sophie, **GISSELBRECHT** Claudine **STEIBEL** Martine; Mrs **BERNHART** Nicolas, **COURTOT** Jean- Claude, **PALMA** Yves, **SCANDELLA** Eric, **SCHLEISS** Hervé et **TROESTLER** Mario et **WURMSER** Philippe

ABSENTS EXCUSES : Mrs. **PARUTTO** Pascal, proc. Scandella et **FRIEDERICH** Jean-Luc,

ABSENT NON EXCUSE : M. **AESCHELMANN** Jean-Claude
Secrétaire de séance : Mme **ANGSTHELM** Sophie.

Ouverture de la séance à 20H40

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 29/03/2010
- Fiscalité locale : Contribution économique territoriale
- Règlement cimetièrè, colombarium et tarification
- Rénovation chapelle du Kloesterlé – Etude diagnostic, Demande de subvention
- Etude diagnostic Eglise : Objectif 2010, Demande de subvention
- Rénovation Salle des Fêtes en BBC – Etude diagnostic, Demande de subvention
- Décision Modificative
- Code des Marché Publics
- Motion de soutien à l'hôpital d'Obernai
- Demande de subvention – Ecole Primaire
- Jobs d'été
- Divers

N°16/10 : Approbation du PV de la séance du 29/03/2010

Le Conseil Municipal, après délibération, par 7 voix pour, 2 voix contre (Bernhart, Palma) et 4 abstentions (Schleiss, Angsthelm, Scandella + proc. Parutto), approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 29 mars 2010.

N°17/10 : Fiscalité locale : Contribution économique territoriale

En date du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a fixé le taux de la Taxe Professionnelle à 10,14%. Or, depuis le 1^{er} janvier 2010, la Taxe Professionnelle a été remplacée par la Contribution Economique Territoriale. Ainsi, le terme « Taxe Professionnelle » n'a plus lieu d'être.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide de remplacer le terme « Taxe Professionnelle » par « Contribution Economique Territoriale », et laisse le taux inchangé.

N°18/10 : Règlement cimetièrre, colombarium et tarification

Monsieur Mario Troestler, Adjoint au Maire, rend compte au conseiller de l'achèvement du colombarium au cimetière communal. Il présente également un projet de règlement de cimetière et colombarium.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, moins 1 voix contre (Courtot)

Approuve le règlement précité, tel qu'il est joint en annexe.

Fixe les prix des grandes cases à 1200,-€ pour 30 ans et 900,-€ pour 20 ans

Fixe les prix des petites cases à 1100,-€ pour 30 ans et 800,-€ pour 20 ans

Fixe les droit de taxe à 100,-€ (Chap. 1 - art. 13 et chap. 2 – art. 4)

N°19/10 : Rénovation chapelle Kloesterlé – Etude diagnostic, Demande de subvention

Dans le cadre du partenariat entre la commune et le Fonds de Valorisation de Sites Naturels et Touristiques de la Communauté de Communes de Rosheim et vu l'état de la Chapelle du Kloesterlé, il serait opportun de réaliser une étude diagnostic, subventionnée par le Conseil Général qui déboucherait sur un état de travaux à réaliser. Les travaux de rénovation à réaliser seront sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Rosheim.

Entendu les explications de M. Troestler et de M. le Maire et compte tenu de la volonté de rénover la chapelle précitée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, moins 1 voix contre (Palma) et 1 abstention (Bernhart)

Décide de lancer une étude diagnostic pour cette chapelle du Kloesterlé

Décide de consulter différents bureaux d'études compétents en la matière

Décide de solliciter une subvention auprès du conseil général du Bas-Rhin pour cette étude.

N°20/10 : Etude diagnostic Eglise : Objectif 2016, Demande de subvention

Dans le cadre du contrat de territoire, il y a lieu de lister les projets structurant susceptibles de bénéficier de subvention. Ainsi, M. Troestler propose de lancer un audit pour faire un état de lieu qui devrait aboutir vers un engagement de travaux de rénovation pour les 10 prochaines années

Le Conseil Municipal, après délibération, par 8 voix pour, 4 voix contre (Bernhart, Palma, Scandella + proc. Parutto) et 1 abstention (Courtot)

Décide de lancer cette étude diagnostic

Décide de consulter différents bureaux d'études compétents en la matière

Décide de solliciter une subvention auprès du conseil général du Bas-Rhin pour cette étude.

N°21/10 : Rénovation Salle des Fêtes en BBC - Etude diagnostic, Demande de subvention

Dans le cadre du programme « Alsace énergivie » qui est un programme d'actions innovatrices initié par le Conseil Régional d'Alsace pour développer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en Alsace, le Conseil Régional soutient les 100 premières communes qui présentent un projet de rénovation d'un de leurs bâtiments publics.

L'étude peut être aidée à hauteur de 80% si le jury de sélection retient notre commune

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (Bernhart)

Décide de confier cette étude diagnostic thermique au bureau COGENEST

Décide de solliciter une subvention auprès du conseil régional pour cette étude, selon offre du 1^{er} avril 2010 d'un montant de 3050,-€ HT.

N°22/10 : Décision Modificative – Budget Communal

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (Troestler)

Décide la modification, comme suit :

Article 2168 :	25000,-€	Article 10222 :	4100,-€
		Article 1323 :	7250,-€
		Article 1326 :	13650,-€

N°23/10 : Code des Marchés Publics

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics en vigueur, lequel stipule notamment que les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Décide de valider les nouvelles modalités de passation des marchés en procédure adaptée,

N°24/10 : Motion de soutien à l'hôpital d'Obernai

Entendu les explications de Mme Aldebert et de M. le Maire

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Apporte son soutien pour un nouvel hôpital de 110 à 120 lits prévu d'être construit à Obernai, pour être ouvert, début 2013.

N°25/10 : Demande de subvention – Ecole Primaire

Le maire informe le conseil d'une demande de subvention, émanant de l'école primaire de Mollkirch, classes de CE1-CE2 et CE2-CM1-CM2, pour une classe de découverte devant se dérouler du 13 au 17 septembre 2010 à PLAINE. Au total 48 élèves étaient concernés par cette classe découverte.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (Marie-Odile Aldebert, Sophie Angsthelm, Nicolas Bernhart et Yves Palma, parents d'élèves, ayant quitté la salle lors du vote).

Décide d'accorder une subvention de 5,00 Euros par jour et par enfants, soit 1200,- €. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657361 du budget supplémentaire 2010.

N°26/10 : Jobs d'été 2010

Dans le cadre du Pacte Territorial pour l'emploi des jeunes, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de proposer des travaux d'été aux jeunes du village qui ont entre 17 et 18 ans
- d'utiliser les crédits nécessaires inscrits au chapitre 64 du budget primitif 2010

La rémunération des jeunes employés en qualité de vacataire correspondra au taux horaire du SMIC.

DIVERS :

Signature du registre
Feu de la St Jean le 26/06/2010
Problème des tics en forêt
Décharge sauvage à Laubenheim
Journée VTT du 13/6/2010
Installation de radiateurs à la bibliothèque

POUR EXTRAIT CONFORME :
Mollkirch, le 17 juin 2010

Le Maire,
Daniel DEGRIMA